



MAIRIE de
MARIGNAC
31440

Tél. 05 61 79 50 69

Télécopie 05 61 79 52 50

mairie.marignac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Date de la convocation : 18/05/2018

Ouverture de la séance à 18 heures 00

Présents : Maire : M. PALLAS A. - Adjoint : Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. - Mme ESCAZAUX Ch. - DIVERCHY G. - Conseillers municipaux : Mmes BENCHALAL S. - LADEVEZE A. - MM. ATES F. - BAQUE M. - ESPARSEIL Ch. -

Excusés : MM. BOUCHE D. - BRANDO B. - FERRERE M. - SANCHEZ J. - SICARD Ch.

Secrétaire de séance : Mme BENCHALAL S.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

1 – Présentation du budget primitif 2018

COMMUNE

Fonctionnement : Dépenses : 524 016,33 € Recettes : 524 016,33 €

Investissement : Dépenses : 519 156,79 € Recettes : 519 156,79 €

CCAS

Fonctionnement : Dépenses : 3 244,07 € Recettes : 3 244,07 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif 2018.

QUESTIONS DIVERSES

a) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Une délibération est prise pour la mise en place du protocole du traitement des données et pour désigner un délégué à la protection des données. Le Conseil Municipal accepte de prendre une délibération dans ce sens et nomme Madame Séverine Benchalal comme déléguée à la protection des données.

b) Subvention aux associations :

De nombreuses demandes de subvention des différentes associations ont été déposées en mairie. Chaque demande sera étudiée ultérieurement avec attention.

c) Rencontre avec la nouvelle directrice de l'école :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il recevra le 29 mai 2018, en mairie, la nouvelle directrice Madame Sylvie Casterès qui prendra ses fonctions à la rentrée 2018 en remplacement de Monsieur Philippe Borla qui fait valoir ses droits à la retraite.

d) Vente du terrain à vocation de « terrain de camping »

Afin de promouvoir la vente d'un terrain pour la création d'un camping, le Conseil Municipal accepte de diffuser une annonce sur le site du BON COIN et sur le site spécialisé PIC. Une délibération est prise pour prendre en charge les frais engagés personnellement par André Pallas pour la diffusion de l'annonce sachant qu'une collectivité ne peut intervenir directement sur ces sites.

e) Exposition sur la fête de la Saint-Jean

Une évocation de la fête de la Saint-Jean, classée en 2015 au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO aura lieu du 1^{er} juin au 10 juin 2018, à la salle des fêtes de Marignac, en partenariat avec l'association Eth Ostau Comengès. Cette exposition fera l'objet d'une conférence sur la « Sent Joan en Comminges et Barousse, animée par messieurs Bernat Ménétiér et Mathieu Fauré.

La séance est levée à 20 h 15.